



N° 67

Le 8 avril 1992

LE CANADA RECONNAÎT LA RÉPUBLIQUE DE BOSNIE-HERZÉGOVINE

La secrétaire d'État aux Affaires extérieures, l'honorable Barbara McDougall, a annoncé aujourd'hui que le Canada avait reconnu comme État indépendant la république de Bosnie-Herzégovine.

«Nous reconnaissons, par cette décision, les nouvelles réalités de la région, a déclaré M^{me} McDougall. Par la même occasion, je demande encore à toutes les parties de faire cesser la violence qui a causé tant de souffrances à tous les habitants de la région.»

La Ministre a fait remarquer qu'une nouvelle structure interne pour la Bosnie-Herzégovine faisait actuellement l'objet de négociations au cours desquelles les préoccupations de toutes les nationalités sont prises en compte. Elle a également fait savoir qu'avant d'établir des relations diplomatiques avec la république, le Canada tiendra à s'assurer que celle-ci a l'intention d'adhérer aux principes de l'Acte final d'Helsinki, de la Charte de Paris et des autres documents de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, particulièrement en ce qui concerne la non-intervention dans les affaires internes de ses voisins, le plein respect des droits de la personne et la protection des minorités.

Le Canada continuera par ailleurs d'appliquer l'embargo des Nations Unies sur les exportations d'armes de toutes sortes vers cette zone de conflit.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874